

Les J.O. de St-MO - Organisés par les Escargots de Saint-Mo

Règlement des J.O. de Saint-MO du 26 juin 2011

1/ L'association des **Escargots de Saint-Mo** organise une animation pour tous - enfants à partir de 9 ans, ados et adultes le **dimanche 26 juin 2011 de 15 heures à 18H.**

Les enfants en classe de CE2 qui n'ont pas encore 9 ans révolus pourront participer.

Cet évènement, appelé « **les J.O. de Saint-MO** » a une vocation ludique et sportive, mais n'est pas une compétition.

La participation à ces J.O. est **gratuite.**

La **Mairie de Saint-Morillon** soutient cette manifestation et contribue à la mise à disposition des moyens nécessaires à son bon déroulement.

2/ Les inscriptions doivent se faire si possible à l'avance, en utilisant les bulletins d'inscription diffusés localement ou téléchargés sur le site web des Escargots de Saint-MO (<http://escargotsaintmo.canalblog.com>) . les bulletins sont à retourner soit à la Mairie de Saint-Morillon, soit à retourner par courriel à l'adresse escargotsaintmo@gmail.com .

Les participants de moins de 14 ans ne pourront être inscrits définitivement qu'après la production d'une autorisation parentale complétée et signée par les parents (formules incluses dans le bulletin d'inscription, ou sur feuille indépendante pour les jeunes n'ayant pas pu constituer une équipe de 3 concurrents à l'avance).

Les inscriptions pourront aussi se faire sur place, à partir de 14H30, dans la limite des places disponibles, mais la priorité dans le démarrage des épreuves sera donnée aux équipes inscrites à l'avance.

Le nombre d'équipes sera limité à 30. Si le nombre d'équipes inscrites atteint cette quantité, les inscriptions seront closes, sauf décision particulière de la part des organisateurs.

3/ Participer à ces J.O. consiste, par **équipes de 3 participants**, à réaliser une série de **6 épreuves**. Ces épreuves sont les suivantes : **parcours d'obstacles, vélobstacles, trotti-park, lancer d'éponges, reconnaissance des goûts et lancer.**

Une épreuve dite "**fil rouge**" pourra être réalisée par les participants autant de fois qu'ils le veulent, seule la meilleure performance étant retenue au final. Les équipes devront néanmoins respecter la file d'attente, comme pour toutes les épreuves.

4/ Le détail de chaque épreuve sera affiché le jour des J.O. sur des panneaux devant chacune d'entre elle.

Ces explications permettront ainsi aux équipes d'avoir la connaissance précise des circuits, obstacles, et défis à réaliser ou surmonter pour chaque épreuve ; ainsi que des règles d'attribution des points pour cette épreuve.

Certaines épreuves sont flexibles selon l'âge des participants. Les enfants de moins de 11 ans suivront les parcours "enfant" sur les épreuves. Ainsi, tous les participants n'auront pas exactement les mêmes conditions de franchissement des épreuves, les plus grands et les adultes devant affronter des difficultés supérieures.

5/ Chaque épreuve donne lieu à un nombre de points. Ces points seront majorés pour les équipes féminines et les équipes mixtes. 30 points peuvent être attribués au maximum par épreuve.

L'épreuve du fil rouge permettra d'accéder à un bonus de points.

Les J.O. de St-MO - Organisés par les Escargots de Saint-Mo

De plus, les équipes déguisées ou vêtues de manière attrayante, mais néanmoins coordonnée, récolteront un bonus de 5 points. Un jury constitué parmi les organisateurs évoluera dans la journée parmi les concurrents et décidera de l'attribution ou non de ce bonus.

A l'issue des 6 épreuves, les points de chaque équipe seront additionnés pour donner un nombre total de points, qui constitue le total général de l'équipe.

6/ Les gagnants des épreuves sont les équipes ayant totalisé le plus grand nombre de points obtenus sur chacune des épreuves.

Les gagnants des J.O. sont les 3 premières équipes au classement général, sur l'ensemble des épreuves. Ce classement est la somme des points obtenus sur chaque épreuve auquel se rajoute les éventuels points de bonus (tenues vestimentaires et fil rouge).

2 classements seront établis : le classement "enfants" et le classement "ados et adultes" : les équipes entièrement constituées d'enfants ou de jeunes jusqu'à 13 ans feront partie du classement "enfants". Les équipes d'ados ou d'adultes (dont un au moins des concurrents aura 14 ans ou plus) feront partie du classement "ados et adultes".

A l'issue de la journée, les résultats seront proclamés pour les 2 classements, et les meilleures performances sur chacune des épreuves seront annoncées.

L'équipe gagnante des J.O., c'est-à-dire celle qui aura reçu le plus grand nombre de points, qu'elle soit adulte ou enfant, obtiendra la remise symbolique du trophée des J.O. Celui-ci sera remis en jeu d'une année sur l'autre. Le nom de l'équipe gagnante sera gravé sur le trophée.

Des récompenses seront offertes à tous les participants (dans la limite des lots disponibles remis prioritairement aux enfants) et un cocktail sans alcool sera offert à l'issue de la proclamation des résultats vers 18H aux participants et à leurs accompagnateurs.

7/ Les participants seront tenus de respecter les consignes qui leur seront données par les animateurs des J.O.. En cas de manquement, les animateurs se réservent la possibilité d'exclure les « contrevenants ». Il en sera de même si les participants adoptent des comportements ou des agissements qui seraient contraire à leur sécurité ou à celle des autres participants.

Des balisages seront mis en place pour délimiter des zones « interdites », ou réservées aux organisateurs, les participants ne devront pas s'y trouver.

8/ responsabilité des équipes "enfants" : Sur le site des J.O. (pré de la Cure), en dehors de la réalisation des épreuves proprement dites, au cours desquelles les participants sont sous la surveillance des organisateurs, **les jeunes restent sous la responsabilité de leurs parents.**

9/Respect de l'environnement : tous les participants sont invités à utiliser les poubelles mises à leur disposition sur le pré de la Cure pour jeter leurs déchets. Mieux encore : si vous voyez trainer des papiers ou autres détritrus par terre, vous êtes invité à le ramasser et le déposer dans les poubelles. Soyez éco-participant !

10 / L'association des Escargots de Saint-Mo, organisatrice de ces J.O., a souscrit une **assurance responsabilité civile**, qui interviendra dans le cas où un accident surviendrait de son fait. Tout accident sur le site devra être immédiatement signalé aux organisateurs, qui prendront immédiatement toutes les dispositions nécessaires pour procéder à la mise en sécurité des personnes et avertir les secours.

Un poste de secours, tenu à la demande par une infirmière diplômée, pourra soigner les petites blessures superficielles.